



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 8 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2019-10-08_1551

Modification du tableau des effectifs
de l'Établissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre

L'an deux mille dix-neuf, le 8 octobre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 2 octobre 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	Repr.	M. Sac	P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Veyrunes	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	P		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Noury	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Sauerbach	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	P		P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Kennedy	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	P		P
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Perreux	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		-
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	P		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	P		P
l'Hay-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	P		P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Deluchat	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	M. Perillat Bottonet	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. Afflatet	P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.	M. Achtergaele	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Repr.	Mme Janodet	P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		-
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	P		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr.	Mme Appolaire	P
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	P		P

Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		-
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	Mme Sourd	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		-
Orly	Mme	JANODET	Christine	P		P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Repr.	M. Grillon	P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	P		P
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P ⁽¹⁾	M. Chicot ⁽²⁾	P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M. Yebouet	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr	M. Guetto	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	P		P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	P		P
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		-
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	P		P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	P		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P ⁽³⁾	M. Daudet. ⁽⁴⁾	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Repr.	M. Girard	P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Repr.	M. Bénétteau	P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Marchand	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	P		P

(1) Jusqu'à la délibération 1559

(2) à partir de la délibération 1560

(2) Jusqu'à la délibération 1585

(4) à partir de la délibération 1586

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin Reda

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1549 à 1559	57	10	25	82
1560 à 1585	56	10	26	82
1586 à 1622	55	10	27	82

Exposé des motifs

1- Transformation de postes

Pour contribuer au bon fonctionnement de différents pôles de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, il convient de procéder aux transformations suivantes pour mise en adéquation des postes existants et des postes à pourvoir, en tenant compte des mouvements du personnel et des recrutements réalisés :

Grades	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaires
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	TC	3	Suppression
Adjoint technique	TC	3	Création
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	Suppression
Adjoint technique	TC	1	Création
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	Suppression
Adjoint administratif	TC	1	Création
Rédacteur	TC	2	Suppression
Attaché	TC	2	Création

2- Autorisation de recrutement d'agent non titulaire sur un emploi permanent de catégorie A

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent non-titulaire selon les conditions suivantes :

- Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser
- Recrutement sur le fondement de l'article 3-2 (ou 3-3 selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A)
- Détention des niveaux de diplômes requis
- Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.

2-1 Responsable du réseau de la lecture des médiathèques de Viry-Châtillon

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux.

Au sein de la direction générale adjointe des équipements culturels, sportifs et patrimoine bâti, sous la responsabilité directe de la coordinatrice du réseau lecture publique et jeu, le/la responsable du réseau de la lecture des médiathèques de Viry-Châtillon aura pour principales missions :

- Encadrer le personnel des médiathèques de Viry-Châtillon (1 médiathèque située en centre-ville (1.800m²) et une médiathèque de proximité située en quartier Politique de la ville (250 m²)
- Identifier et mettre en place les projets visant à améliorer l'offre de services à la population
- Assurer la mise en place et le suivi de la politique culturelle en lien avec les partenaires et le réseau intercommunal
- Participer à l'élaboration de la politique documentaire du réseau intercommunal
- Assurer la gestion administrative et financière
- Accueillir le public et participer aux actions de médiation à destination des publics

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des bibliothécaires territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des bibliothécaires territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-2 Chef.fe de projet Habitat privé – Villeneuve Saint Georges

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Au sein du pôle Développement Habitat et Solidarités de la Direction Générale du Développement Territorial, le/la chef.fe de projet Habitat privé – Villeneuve Saint Georges aura pour principales missions :

- Mettre en œuvre une stratégie d'intervention sur l'habitat privé en articulation avec la cheffe de projet PNRQAD du centre-ville et en lien avec les services de la ville engagés dans la lutte contre l'habitat indigne
- Coordonner et piloter des actions de lutte contre l'habitat privé dégradé hors centre-ville
- Accompagner les équipes opérationnelles sur ces sujets
- Participer au suivi de l'étude pré-opérationnelle portant sur les copropriétés des Gravieres et mettre en œuvre des dispositifs opérationnels validés.
- Garantir l'expertise sur les modalités d'intervention
- Engager, conduire et suivre une opération de résorption de l'habitat insalubre sur le bidonville de la ZAC de la Pologne
- Réaliser l'état des lieux du bâti
- Veiller sur les DIA et autorisations en relation avec le service droit des sols
- Suivre des diagnostics techniques de l'état des bâtiments en relation avec les services bâtiments de la ville
- Identifier les sites prioritaires d'intervention, signaler les situations problématiques (bâtiments et sociales)
- Proposer des actions de sensibilisation autour de l'habitat privé auprès de propriétaires et des locataires
- Animer des actions de sensibilisation des copropriétés et des propriétaires à la rénovation de leur logement ou de leur copropriété
- Identifier des montages et mobiliser des financements dans le diffus
- Réaliser l'approche, la sensibilisation et la négociation avec les propriétaires
- Assurer le suivi des études techniques, juridiques, et financières

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-3 Adjoint.e à la direction de l'Ecole et Espace d'art contemporain Camille Lambert en charge de l'administration et de la communication

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Au sein de la direction générale adjointe des équipements culturels, sportifs et patrimoine bâti, sous la responsabilité directe de la Directrice de l'Ecole et Espace d'art contemporain Camille Lambert, le/la adjoint.e à la direction aura pour principales missions :

- Assurer l'intérim de la direction de l'équipement autant que nécessaire
- Etre garant de la gestion administrative de l'équipement
- Etre garant de la gestion budgétaire et financière de l'équipement
- Assurer la coordination des expositions et projets
- Assurer la coordination des éditions
- Participer à la communication de l'équipement

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-4 Chargé.e de projet renouvellement urbain Grand Vaux

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Au sein du pôle cohésion territoriale et politique de la ville de la Direction Générale du Développement Territorial, le/la chargé.e de projet renouvellement urbain Grand Vaux aura pour principales missions :

- Animer la thématique relogement et habitat
- Assurer le suivi administratif et financier du projet
- Participer à l'animation de la maison du projet avec la tenue de permanences
- Venir en appui du chef de projet dans la mise en œuvre opérationnelle du projet (aménagement et travaux)

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-5 Responsable des assurances et de la gestion locative

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Au sein de la direction générale adjointe des Finances, commande publique et optimisation des moyens, le/la responsable des assurances et de la gestion locative aura pour principales missions :

- Encadrer l'équipe
- Elaborer le budget du service
- Piloter le champ assurance :
 - o Définir les besoins et apprécier les risques
 - o Initier et suivre les procédures de conclusion des contrats
 - o Gérer et optimiser la consommation des garanties de contrat
 - o Conseiller les services
 - o Evaluer les responsabilités et les enjeux des litiges
 - o Gérer les sinistres des contrats dommages aux biens, responsabilité, automobile et construction
 - o Piloter et organiser la gestion la sinistralité des contrats
 - o Assurer le suivi des indemnisations
 - o Elaborer les procédures de gestion des sinistres et veiller à leur bonne exécution
 - o Représenter la fonction assurance auprès des interlocuteurs externes
- Piloter le champ gestion locative :
 - o Mettre en œuvre, suivre et contrôler les actes relatifs à la gestion locative pour les biens mis en location et les biens loués
 - o Rédiger les conventions et baux
 - o Assurer une veille juridique
 - o Réaliser la facturation et le paiement des redevances, loyers et charges
 - o Contrôler les impayés
 - o Gérer les états des lieux et les demandes de travaux

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-6 Responsable d'opérations urbaines à Villeneuve-Saint-Georges

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Au sein du pôle Développement urbain et Mobilités de la Direction Générale du Développement Territorial, le/la responsable d'opérations urbaines à Villeneuve-Saint-Georges aura pour principales missions :

- Assurer l'expertise des projets en termes urbains, opérationnels et techniques
- Réaliser la définition du montage opérationnel, conduite des AMO opérationnelles nécessaires et pilotage des différentes procédures nécessaires à la mise en œuvre des projets (DUP, ZAC, PUP, SRU, modification du PLU, étude d'impact...)
- Assurer la coordination et le suivi des programmes de logements, d'équipements, d'activités économiques et de commerces avec les différents intervenants (architectes, promoteurs...) et avec les différents services de la collectivité
- Assurer la vérification de la cohérence des projets et de leur conformité avec les documents d'urbanisme (avec l'appui du service droit des sols)
- Suivre, en lien avec les services techniques, les projets de création de voiries et d'espaces publics et des travaux de démolition prévus dans le cadre de l'opération
- Suivre, en lien avec le syndicat d'assainissement, des études et des travaux d'aménagement de berges
- Aider à la décision auprès des élus et des équipes de la ville
- Mettre en œuvre et suivre les procédures administratives nécessaires à la libération des parcelles incluses dans les périmètres d'opérations
- Assurer la relecture des projets d'actes notariés (protocoles d'accord, promesses de vente, actes authentiques...) et le suivi de leur bonne exécution
- Rédiger ou participer à la rédaction des marchés publics nécessaires à la mise en œuvre du projet (géomètres, urbanistes, avocats, bureaux d'études, aménageurs...),
- Réaliser des recherches juridiques
- Préparer, suivre et exécuter les budgets d'opération
- Mobiliser les partenaires financiers et suivre des subventions, en lien avec la Direction des Finances
- Préparer les documents pour les instances délibérantes de chaque collectivité
- Suivre la communication en lien avec les Directions de la Communication de la ville et du Territoire,
- Participer à la dynamique à l'échelle du Territoire et de la ville (participation à des groupes de travail transversaux, contribution à la réflexion globale et de proximité)

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

2-7 Chef.fe de projet renouvellement urbain Grand Vaux

Ce poste est proposé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux ou sur le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Au sein du pôle cohésion territoriale et politique de la ville de la Direction Générale du Développement Territorial, le/la chef.fe de projet renouvellement urbain Grand Vaux aura pour principales missions :

- Piloter en relation étroite avec la ville, la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain.
- Animer le partenariat en interne et externe ainsi que le dispositif de conduite de projet
- Piloter la procédure d'aménagement
- Garantir le respect du planning opérationnel du projet ainsi que sa qualité urbaine et sa cohérence
- Garantir une approche globale du projet, intégrant notamment un volet social et concertatif

Dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté, l'agent doit être au minimum titulaire d'un diplôme permettant l'inscription au concours externe du grade cible (ou au regard expérience acquise). Son indice de rémunération est déterminé sur la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux en fonction de son expérience. Son régime indemnitaire est défini dans les limites de celui accordé au cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, en référence à celui d'un titulaire ayant des responsabilités identiques.

3- Ouverture de postes

À la suite du vote du budget supplémentaire 2019 du budget principal (séance du conseil territorial du 29 juin 2019), les grades suivants sont à créer dans le cadre de l'ouverture du Lavoir numérique de Gentilly pour pourvoir les postes de coordinateur.trice général.e, chargé.e de mécénat et de communication, médiateur.trice culturel.le, régisseur.seuse audiovisuel, chargé.e d'accueil et de gestion.

Grades	Temps de travail	Nombre de poste	Commentaires
Attaché de conservation du patrimoine	TC	1	Ouverture
Attaché	TC	1	Ouverture
Assistant de conservation principal 2ème classe	TC	1	Ouverture
Adjoint technique principal 2e classe	TC	1	Ouverture
Adjoint administratif	TC	1	Ouverture

L'établissement public territorial (EPT) Grand Orly Seine Bièvre couvre un territoire de 24 communes avec 700 000 habitants. Il est engagé dans 11 nouveaux projets de renouvellement urbain lesquels représentent plus de 2 milliards d'investissement. Chacun des projets doit être un projet de développement durable intégrant la dimension :

- Economique
- Humaine
- Environnementale

Le comité d'engagement de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a donné un avis favorable au projet de la convention du nouveau programme de renouvellement urbain de l'EPT pour le quartier Grand Vaux de Savigny-sur-Orge. L'EPT assure, sous le pilotage politique et stratégique du maire, la direction de ce projet. Le projet validé par l'ANRU prévoit notamment un désenclavement, une requalification des espaces extérieurs, une adaptation de la densité avec une requalification des formes urbaines, un renforcement des équipements, une amélioration de la mixité sociale et fonctionnelle, une diversification en matière d'habitat. Le projet d'un périmètre financier de 136 millions d'euros avec 583 démolitions de logements se met en œuvre dans le cadre d'une ZAC territoriale.

Le chef de projet, financé dans ce cadre, est à ouvrir.

Grades	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaires
Attaché	TC	1	Ouverture

À la suite du vote du budget supplémentaire 2019 du budget principal (séance du conseil territorial du 29 juin 2019), un grade d'attaché est à créer dans le cadre de l'ouverture du poste de chef.fe de projet Habitat privé – Villeneuve Saint Georges.

Grades	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaires
Attaché	TC	1	Ouverture

4- Contingent de postes : suite transferts 1er janvier 2018

Il convient de régulariser le contingent des postes transférés à la suite d'ajustement des modalités de gestion de la compétence voirie au sein de la ville de Paray-Vieille-Poste. Paray-Vieille-Poste – compétence voirie :

Grades	Temps de travail	Nombre de postes	Commentaires
Adjoint technique	TC	1	Ouverture

5- Suppression de poste

Il convient de modifier le tableau des effectifs pour pouvoir procéder à une mise en adéquation des postes en tenant compte des titularisations suite à promotion interne (Cf. séances du 18/12/2018 et 29/1/2019).

Postes supprimés	Nombre
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2
Animateur principal de 1ère classe	1
Rédacteur principal de 1ère classe	1

DELIBERATION

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 53 ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;
- Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;
- Vu** l'avis de la commission permanente ;
- Vu** le budget de l'Établissement Public Territorial et notamment son chapitre 012 ;
- Vu** le tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre ;
- Entendu** le rapport de Monsieur le président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve la modification du tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ainsi qu'il est présenté en annexe.
2. Autorise pour le poste de responsable du réseau de la lecture des médiathèques de Viry-Châtillon, pour le poste de chef.fe de projet Habitat privé – Villeneuve Saint Georges, pour le poste d'adjoint.e à la direction de l'Ecole et Espace d'art contemporain Camille Lambert en charge de l'administration et de la communication, pour le poste de chargé.e de projet renouvellement urbain Grand Vaux, pour le poste de responsable des assurances et de la gestion locative, pour le poste de chef.fe de projet renouvellement urbain Grand Vaux, et pour le poste de responsable d'opérations urbaines à Villeneuve-Saint-Georges, le recrutement d'agents non titulaires dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent non-titulaire selon les conditions suivantes :
 - Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser
 - Recrutement sur le fondement de l'article 3-2 (ou 3-3 selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A)
 - Détention des niveaux de diplômes requis (ou au regard expérience acquise)
 - Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.
3. Précise que le nouveau tableau des effectifs est ainsi modifié au 10 octobre 2019.
4. Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 82

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 15 octobre 2019 ayant été publiée le 15 octobre 2019



A Vitry-sur Seine, le 14 octobre 2019

Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Annexe - Conseil Territorial du 8 octobre 2019

Tableau des effectifs

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectif ancien	Effectif nouveau	Dont temps non complet	Postes pourvus
EMPLOI DE CABINET		2	2	0	2
Collaborateur de cabinet	A	2	2	0	2
EMPLOI FONCTIONNEL		8	8	0	8
Directeur général des services	A	1	1	0	1
Directeur général adjoint	A	7	7	0	7
FILIERE ADMINISTRATIVE		482	483	8	
Administrateur général	A	1	1	0	1
Administrateur hors classe	A	2	2	0	2
Administrateur	A	4	4	0	1
Directeur territorial	A	6	6	0	5
Attaché hors classe	A	3	3	0	2
Attaché principal	A	23	23	0	20
Attaché	A	128	133	0	110
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	17	16	0	13
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	21	21	0	19
Rédacteur	B	58	56	0	42
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	43	40	0	40
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	64	64	0	54
Adjoint administratif	C	112	114	8	91
FILIERE TECHNIQUE		521	523	6	
Ingénieur en chef hors classe	A	2	2	0	1
Ingénieur en chef	A	5	5	0	3
Ingénieur principal	A	33	33	0	30
Ingénieur	A	32	32	0	21
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	10	10	0	8
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	19	19	0	15
Technicien	B	34	34	0	25
Agent de maîtrise principal	C	42	42	0	39
Agent de maîtrise	C	33	33	0	22
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	37	36	0	36
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	73	71	0	68
Adjoint technique	C	201	206	6	186
FILIERE ANIMATION		17	16	0	
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	2	1	0	1
Animateur principal 2 ^e classe	B	1	1	0	1
Animateur	B	3	3	0	1
Adjoint animation principal 1 ^{ère} classe	C	1	1		1
Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	C	5	5	0	5
Adjoint animation	C	5	5	0	5

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

FILIERE SPORTIVE		98	98	6	
Conseiller des APS	A	2	2	0	1
Éducateur des APS principal 1ère classe	B	13	13	0	12
Éducateur des APS principal 2ème classe	B	16	16	0	14
Éducateur des APS	B	63	63	3	58
Opérateur des APS Principal	C	1	1	0	1
Opérateur des APS qualifié	C	3	3	3	3
FILIERE CULTURELLE <i>(secteur patrimoine/bibliothèque)</i>		113	115	0	
Conservateur	A	2	2	0	1
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	1	1	0	1
Attaché de conservation du patrimoine	A	2	3	0	1
Bibliothécaire principal	A	1	1	0	1
Bibliothécaire	A	6	6	0	5
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	7	7	0	7
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	26	27	0	24
Assistant de conservation	B	14	14	0	13
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	12	12	0	12
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	15	15	0	15
Adjoint du patrimoine	C	27	27	0	23
FILIERE CULTURELLE <i>(secteur enseignement artistique)</i>		450	450	276	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 1ère catégorie	A	2	2	0	2
Directeur d'établissement d'enseignement artistique 2e catégorie	A	1	1	0	1
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	31	31	8	28
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	103	103	64	94
Assistant d'enseignement principal 1ère classe	B	108	108	89	99
Assistant d'enseignement principal 2ème classe	B	132	132	114	115
Assistant d'enseignement artistique	B	73	73	67	62
FILIERE POLICE		3	3	0	
Brigadier chef principal	C	2	2	0	0
Gardien-brigadier de police municipale	C	1	1	0	0
FILIERE MEDICO SOCIALE		9	9	1	
Psychologue	A	2	2	0	1
Conseiller socio-éducatif	A	1	1	0	1
Assistant socio-éducatif principal	B	4	4	0	3
Assistant socio-éducatif	B	1	1	0	1
Agent social principal de 2 ^e classe	C	1	1	0	1
AUTRES		4	4	0	
contrat emploi avenir	C	1	1	0	1
Emploi spécifique		3	3	0	2
TOTAL		1707	1711		